

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Aquitaine (LPO) - Participation au projet d'état des lieux de la faune sur deux territoires expérimentaux de la Gironde - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), créée en 1912 sous forme d'association loi 1901, a été reconnue d'utilité publique en 1986. Le réseau de la LPO s'étend dans 20 régions et 74 départements.

Le 23 mars 1995 est instituée l'association loi 1901 de la délégation Aquitaine de la LPO. Bien que juridiquement distincte de la LPO elle a des objectifs communs. En effet, elle œuvre pour la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées dans la région Aquitaine. Elle compte 2 000 adhérents.

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- protection des espèces ;
- préservation des espaces ;
- éducation et sensibilisation.

La délégation Aquitaine de la LPO décline donc ce programme à l'échelle locale. Un de ses axes principaux de travail est la « Connaissance de la Biodiversité Régionale ». Ce travail consiste à suivre plusieurs espèces animales : chiroptères (chauves-souris), oiseaux et insectes.

Dans ce contexte, la LPO Aquitaine apporte sa contribution à des programmes nationaux et locaux de capitalisation et de valorisation des données naturalistes à travers notamment l'animation d'une plate-forme de dépôt de ces données : Faune Aquitaine. Le réseau Faune Aquitaine permet à des contributeurs experts de déposer leurs observations sur les oiseaux, les chauves-souris, les reptiles, les amphibiens, les papillons, les libellules et les mammifères. A ce jour, cette banque de données rassemble plus de 1,5 million d'observations dont plus de 800 000 concernent le territoire girondin.

Aujourd'hui, cette grande quantité d'informations existe sous la forme de données brutes difficilement interprétables. C'est pourquoi la LPO Aquitaine propose de réaliser un état des lieux de la faune à partir des données récoltées sur Faune Aquitaine.

Ce projet s'articule autour de 2 axes principaux :

- produire des éléments de connaissance en proposant un premier traitement des données brutes collectées sur la plate-forme. Il sera ainsi possible d'obtenir, à l'échelle des « territoires tests », un rendu cartographique de la répartition de nombreuses espèces faunistiques ;
- expérimenter des restitutions en approfondissant les modes de traitement des données brutes. En effet, le nombre et la forme des données disponibles sur la plate-forme étant très importants, le croisement des données pourra permettre d'obtenir des cartes d'interprétation plus précises de l'état de la biodiversité sur le territoire, des manques de connaissance...

Ce projet constitue un test pour les restitutions futures qui seront réalisées sur l'ensemble du territoire régional. Les deux « territoires tests » choisis par la LPO Aquitaine sont le département de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux. Ce projet se positionne donc comme une expérimentation innovante et inédite d'approfondissement des connaissances sur la faune.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 7 154 euros HT pour participer au « projet d'état des lieux de la faune sur deux territoires expérimentaux de la Gironde » dont le coût prévisionnel est estimé à 17 885 euros HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

DEPENSES (HT) €		RECETTES (HT) €	
- Rémunération d'un chargé de mission scientifique	10 312,00	- Conseil Général de la Gironde (50 %)	8 942,50
- Direction et coordination du projet	4 799,00	- Communauté Urbaine de Bordeaux (40 %)	7 154,00
- Suivi administratif et financier	646,00	- Fonds propres de l'association (10 %)	1 788,50
- Frais de structure	2 128,00		
Total Dépenses	17 885,00	Total Recettes	17 885,00

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Études d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » et « Communication, animation, formation ».

Ce projet respecte les critères de sélection prévus dans la délibération susvisée :

- Intérêt communautaire : le projet fournira un premier état de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle communautaire et constituera une base très importante pour les futurs projets d'Atlas communaux et de l'Atlas intercommunal ;
- Ouverture ou service rendu au public ;
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité permettra d'envisager les modes de protection et de valorisation les plus adaptés ;
- Niveau d'exigence technique : la Ligue pour la Protection des Oiseaux est une association de protection de la Nature reconnue en France. Ses méthodes sont largement éprouvées et elle participe à de nombreux programmes nationaux et européens. Elle représente donc bien un expert incontournable en matière de connaissance et de protection de la Biodiversité ;
- Cofinancements : ce projet bénéficie d'un financement tripartite Conseil Général de la Gironde (50%), Communauté Urbaine de Bordeaux (40%) et fonds propres de l'association (10%) ;
- Innovation et expérimentation : ce projet constitue une expérimentation qui pourra être généralisée sur le territoire de la région Aquitaine.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 7 154 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Elle sera ajustée au prorata si la dépense définitive est inférieure au montant prévisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,
VU la délibération communautaire n°2011/0511 du 8 juillet 2011 relative à l'évolution des compétences de la CUB,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant, non seulement les espaces naturels et agricoles existants mais prenant aussi en compte l'ensemble du territoire, la reconquête de la nature en ville.

DECIDE

Article 1 : Une subvention de 7 154,00 € H.T. est attribuée à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Aquitaine au titre du « projet d'état des lieux de la faune sur deux territoires expérimentaux de la Gironde » pour l'année 2012.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2012 en section de fonctionnement, chapitre 67, fonction 8330, compte 6745, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2012

M. SERGE LAMAISSON